# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS Tél.: 05.34.36.12.40 – Fax: 05.34.36.12.44

Site Internet: www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



13 FEVRIER 2018

N° 23





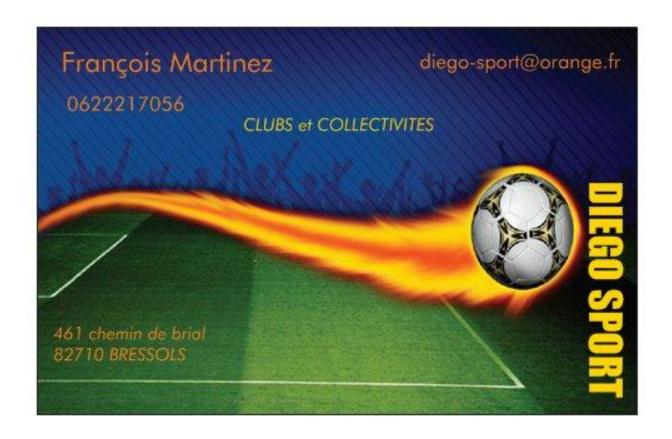


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 6,
- Rectificatif résultat,
- Sportivité semaine 6,
- Arbitrage,
- Sanction,
- Litige,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 8 à 11.

SAISON 2017 - 2018

OFFICIEL DU FOOTBALL

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 12 Février 2018.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

# PENSE-BETE

### **O** FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

①Nom du site: fsgt31.fr

②Pour accéder au bulletin : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE☑ BULLETINS

③Pour accéder au mémento : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

**☑** MEMENTO

☑ LA PRATIQUE

**©CLASSEMENTS** 

⑤Pour accéder aux calendriers : ☑ FOOTBALL A 11

**☑** LA PRATIQUE

**☑** CALENDRIERS

⑥Pour accéder au règlement intérieur : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

☑ REGLEMENT INTERIEUR

#### **ODECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

①site: http://www.mutuelle-des-sportifs.com

②onglet : « en cas d'accident ».

3télécharger le document en format pdf.

#### **OTARIFS**

## Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de **20 € par équipe**, ou **40 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

#### **4**LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans un autre club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans le même club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession le carton blanc.

Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

#### **O QUALIFICATIONS**

Pour un match de rattrapage, les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre initialement programmée.

#### **O CERTIFICATS MEDICAUX**

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

#### **O CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Nous vous rappelons que le contrôle systématique des licences est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

#### **O REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH**

Les NOMS des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, aucun joueur ne doit être raturé (mais marqué non joué par l'arbitre) et les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation. Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

#### **ORETOUR FEUILLES DE MATCH**

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission

avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

#### **0**0 RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

### **ART 14-A: MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

• le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

### **O O** SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

#### **ART 31-E-13: QUALIFICATION DES JOUEURS**

#### JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante. ».

En cas de doute, contactez le responsable de la commission.

#### **O** PRAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « courrier électronique », ce rapport devra comporter la signature manuscrite et lisible, et être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures. Il devra être confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

#### **O** OPARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre,  $\frac{1}{4}$  des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

#### Soit:

- 3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,
- 4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

#### **O** INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS. CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

#### **O O** ARRETES MUNICIPAUX

#### ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

#### **O** OREPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.

# INFORMATIONS LICENCES



# IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCE

### PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA CARTE DE DROITE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « EXEMPLAIRE ADHERENT » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

# **RAPPEL**

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.



### DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :



### RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:

ASCA: jusqu'au 20/02 (1 joueur) ALTRAN: jusqu'au 27/02 (1 joueur)

LES VIEILLES CANAILLES: jusqu'au 27/02 (1 joueur)

CE MECAPROTEC: jusqu'au 27/02 (1 joueur)

FC POTO: jusqu'au 20/02 (3 joueurs)

SHAKHTAR TOLOSA: jusqu'au 27/02 (3 joueurs)

SCLE FOOT: jusqu'au 27/02 (1 joueur)

TOLOSA FOOT SYSTEM: jusqu'au 27/02 (1 joueur)



# **RETRAIT DES CARTONS LICENCES** (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

FC FONBO: à partir du 23/01 (1 joueur)

LES VIEILLES CANAILLES: à partir du 06/02 (1 joueur)



### **ARETOUR DES LICENCES A VALIDER :**

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:

**MECAPROTEC FC**: jusqu'au 20/02 (1 joueur)

**NEW TEAM:** jusqu'au 06/03 (2 joueurs)

SHAKHTAR TOLOSA: jusqu'au 13/03 (1 joueur) ATHLETICO TOLOSA: jusqu'au 20/03 (2 joueurs)



# **RETOUR DES LICENCES A VALIDER** (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, leurs joueurs sont disqualifiés:

AC2L: à partir du 07/11 (5 joueurs) ASCA: à partir du 13/02 (1 joueur)

DYNAMO AGAFOUS: à partir du 09/01 (1 joueur)

LES SHADOCKS DE SEILH: à partir du 21/11 (1 joueur) et à partir du 23/01(1

joueur)

NEW TEAM: à partir du 24/10 (1 joueur)

ATHLETICO TOLOSA: à partir du 13/02 (1 joueur)



# **SERETRAIT DES LICENCES VALIDEES:**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:

US AERO FOOT: jusqu'au 27/02 (1 joueur)

ASC CNES: jusqu'au 20/02 (1 joueur) SCLE FOOT: jusqu'au 27/02 (1 joueur)



Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, leurs joueurs sont disqualifiés:

# RESULTATS

### **SEMAINE 6 DU 05/02/18 AU 09/02/18**

FORZA VIOLA FC	0	-	1	ALTRAN FOOT	
AC2L	6	-	0	NEW TEAM	
DYNAMO AGAFOUS FC	0	-	3	AS SAINT LOUP CAMMAS	
SB SPORT FC	2	-	4	ASCA	

**Exempt**: FSGT AUCAMVILLOISE

#### Division: Promotion Honneur - Journée 10 retour

IO TEAM	3	-	0	US CAF	F	
ATHLETICO TOLOSA C		Remis		Remis AS DRT		
SOPRA FOOT	5	-	7	TOULOUSE SA		
TOLOSA FOOT SYSTEM		Remis		USA FOOT		
LES VIEILLES CANAILLES	3	-	0	DYNAMO FC	F	

### **COUPE DE LA LIGUE**

#### Poule 1 - Journée 2

USEMA COLOMIERS	4	-	3	ATHLETICO TOLOSA A	
ASEAT		Remis		SHAKHTAR	

### Poule 2 - Journée 2

FA ROQUES	0	-	2	ASC CNES	
FC POTO	2	-	1	US LABEGE	

#### Poule 3 - Journée 2

SHADOCKS SEILH	4	-	1	PASPORT	
SCLE FOOT	3	-	2	MISTRAL P.L.	

#### Poule 4 - Journée 2

AJ SAINT EXUPERY	4	-	1	MECAPROTEC FC	
FONBO FC		-		ATHLETICO TOLOSA B	

# **MATCH AVANCE**

#### Coupe de Printemps : Huitièmes

CNR	lS	0	-	4	TOLOSA FOOT SYSTEM	

### **RATTRAPAGE**

### Coupe de France Auguste Delaune : 1/32èmes (du 23/01/18)

US LABEGE	1	-	0	ASEAT	

Non communication téléphonique du résultat	2	Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	41ª
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	1

Feuille de match non parvenue dans les délais 🗢 match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : DYNAMO AGAFOUS FC.

# RECTIFICATIF RESULTAT

### **SEMAINE 5 DU 29/01/18 AU 03/02/18**

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin: Premier tour

AS SAINT LOUP CAMMAS	10	-	3	MISTRAL P.L.	

La feuille de match ayant bien été postée dans les délais, l'équipe **AS SAINT LOUP CAMMAS** est rétablie dans ses droits.

# **SPORTIVITE SEMAINE 6**

**UNE** sortie temporaire, **HUIT** avertissements et **UNE** exclusion pour **12** rencontres arbitrées.

# **ARBITRAGE**

L'arbitre FRANCESCHI Pierrick doit se manifester de **toute urgence** auprès de la commission. En attendant, il ne sera plus désigné et ne représentera plus son club. L'arbitre CLOS Matthieu n'est toujours pas passé avec une photo pour finaliser sa licence.

# **SANCTION**

Rencontre SHADOCKS SEILH / PASPORT du 09/02/18 - Coupe de la Ligue - Tour 2:

Pour " TACLE IRREGULIER"

- AVERTISSEMENT -, puis

Pour " *GESTE OBSENE ENVERS L'ARBITRE* "

- EXCLUSION -

BELHASSEN Thomas, licence n°55620308, (SHADOCKS SEILH)

- suspendu jusqu'à réception de son rapport et décision de la Commission.

# LITIGE

# Rencontre FONBO FC / ATHLETICO TOLOSA B du 07/02/18 – Coupe de la Ligue - Poule 4 – Journée 2:

Les équipes de FONBO FC et ATHLETICO TOLOSA B ne s'étant pas rendues au stade pour disputer la rencontre, la commission décide:

- Match perdu par forfait à FONBO FC et ATHLETICO TOLOSA B, qui marquent 0 (zéro) point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre.

D'autre part, l'arbitre n'ayant pas pu être prévenu dans les temps, ces deux équipes sont redevables des frais de déplacement à régler de toute urgence, soit 16€ chacune.

# RECTIFICATIFS CALENDRIER

### **SEMAINE 8 DU 19/02/2018 AU 25/02/2018**

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16èmes

US LABEGE PASPORT Voir feuille des rencontres de ce bulletin MISTRAL P.L. AS BERRE (13) Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de la Ligue : Poule 1- Journée 2

ASEAT SHAKHTAR TOLOSA Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de la Haute-Garonne- Henry Crespin: Cadrage

AS ST LOUP CAMMAS AS CNES Voir feuille des rencontres de ce bulletin

### <u>SEMAINE 9 LE 26/02/2018</u>

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16èmes

US LABEGE PASPORT Voir feuille des rencontres de ce bulletin

# **CALENDRIER**

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

Seule la programmation inscrite sur le bulletin sera prise en compte pour régler tout litige.

Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

<u>Terrains synthétiques du Stadium:</u> Suite à l'intervention du service des réservations de la mairie de Toulouse, les horaires des rencontres au Stadium Synthétique sont modifiés comme suit:

le lundi, à 19h45, et le jeudi à 20h15.

**ATTENTION** 

# L'EQUIPE "ASEAT" AURA DEUX RENCONTRES A JOUER DANS LA SEMAINE 11 (MARDI ET VENDREDI).

### **SEMAINE 8 DU 19/02/2018 AU 25/02/2018**

### **COUPE DE FRANCE AUGUSTE DELAUNE: 1/16èmes**

US LABEGE	PASPORT	Remis		
SHADOCKS SEILH	AS COLOPLAST 11 (75)	Seilh Synthé	Sa 24/02	18h00
MISTRAL P.L.	AS BERRE (13)	C.Lapujade Synthé	Sa 24/02	15h00

#### RATTRAPAGE

	MATIMA	AGE		
Coupe de la Haute-Garo	nne - Henri Crespin: Cad	drage		
USEMA COLOMIERS	AJ SAINT EXUPĒRY	Capitany Synthé	Me 21/02	20h00
DYNAMO AGAFOUS	US LABEGE	Lardenne Synthé	Me 21/02	19h45
AS ST LOUP CAMMAS	ASC CNES	St Loup Cammas ou Sordelo St	Je 22/02 Je 22/02	20h15 19h45
Coupe de Printemps: Ca	drage			
ASLCV	UŠA FOOT	M. Cerdan St.	Lu 19/02	19h45
ASCA	FA ROQUES	Beaupuy	Me 21/02	20h15
MISTRAL P.L.	ATHLETICO TOLOSA C	Stadium Taton Synthé	Lu 19/02	19h45
Division: Promotion Hor	nneur - Journée 7 aller (d	du 18/12/17)		
TOLOSA FOOT SYSTEM	VIEILLES CANAILLES	Sordelo Hb	Je 22/02	19h45
Division: Promotion Hor	nneur - Journée 9 aller (d	du 18/01/18)		
AS DRT	TOULOUSE SA	Sordelo Hb	Me 21/02	19h45
Coupe de la Ligue : Pou	<b>le 1 - Journée 2</b> (du 16/02	2/18)		
ASĒAT	SHAKHTAR TOLOSA	Ceat Oran	Ve 23/02	20h30

# **SEMAINE 9 DU 26/02/2018 AU 02/03/2018**

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16èmes

US LABEGE PASPORT Labège Innop. Lu 26/02 20h15 Synthé

### **TREVE**

### **SEMAINE 10 DU 05/03/2018 AU 09/03/2018**

Coupe de la Haute-Gard	nne - Henri Crespin: Hu	itièmes		
MEĈAPROTEC FC	IO TEAM	Muret Auriol	Lu 05/03	20h00
PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B	A Définir		
VIEILLES CANAILLES	AS ST LOUP CAMMAS ou ASC CNES	Sordelo St	Je 08/03	19h45
ASEAT	FSGT AUCAMVILLOISE	Ceat Oran	Ve 09/03	20h30
AS DRT	DYNAMO FC	Stadium Taton Synthé	Lu 05/03	19h45
TOULOUSE SA	DYNAMO AGAFOUS ou US LABEGE	Daniel Faucher	Ve 09/03	19h45
SOPRA FOOT	AC2L	Sordelo St	Me 07/03	19h45
USEMA COLOMIERS	SHADOCKS SEILH	Capitany Synthé	Me 07/03	20h00
ou AJ SAINT EXUPERY	SHADOCKS SEILH	A Définir		
Coupe de Printemps: Hi				
AS CNRS	TOLOSA FOOT SYS.	Joué le 06/02		
	TOLOSA FOOT SYS. GRASILIENS - TCMS	<i>Joué le 06/02</i> M. Cerdan St.	Lu 05/03	19h45
AS CNRS	TOLOSA FOOT SYS.		Lu 05/03 Lu 05/03	19h45 19h45
AS CNRS SCNT	TOLOSA FOOT SYS. GRASILIENS - TCMS MISTRAL P.L.	M. Cerdan St.		
AS CNRS SCNT FONBO FC US CAF ATHLETICO TOLOSA A	TOLOSA FOOT SYS. GRASILIENS - TCMS MISTRAL P.L. ou ATHL. TOLOSA C	M. Cerdan St. La Ramée St.	Lu 05/03 Me 07/03 Je 08/03	19h45
AS CNRS SCNT FONBO FC US CAF ATHLETICO TOLOSA A FC POTO	TOLOSA FOOT SYS. GRASILIENS - TCMS MISTRAL P.L. ou ATHL. TOLOSA C BELBARIANS SCLE FOOT ASCA ou FA ROQUES	M. Cerdan St.  La Ramée St.  Lardenne Synthé  Sordelo Hb  La Ramée Synthé	Lu 05/03 Me 07/03 Je 08/03 Ve 09/03	19h45 19h45 19h45 19h45
AS CNRS SCNT FONBO FC US CAF ATHLETICO TOLOSA A FC POTO SB SPORT FC	TOLOSA FOOT SYS. GRASILIENS - TCMS MISTRAL P.L. ou ATHL. TOLOSA C BELBARIANS SCLE FOOT ASCA ou FA ROQUES NEW TEAM	M. Cerdan St.  La Ramée St.  Lardenne Synthé Sordelo Hb La Ramée Synthé Sordelo Hb	Lu 05/03 Me 07/03 Je 08/03 Ve 09/03 Me 07/03	19h45 19h45 19h45 19h45 19h45
AS CNRS SCNT FONBO FC US CAF ATHLETICO TOLOSA A FC POTO	TOLOSA FOOT SYS. GRASILIENS - TCMS MISTRAL P.L. ou ATHL. TOLOSA C BELBARIANS SCLE FOOT ASCA ou FA ROQUES	M. Cerdan St.  La Ramée St.  Lardenne Synthé  Sordelo Hb  La Ramée Synthé	Lu 05/03 Me 07/03 Je 08/03 Ve 09/03	19h45 19h45 19h45 19h45

## **SEMAINE 11 DU 12/03/2018 AU 16/03/2018**

Division: Excellence	Tournée 9 retour			
US LABEGE	SHADOCKS SEILH	Labège Innop. Synthé	Lu 12/03	20h15
USEMA COLOMIERS	ATHLETICO TOLOSA B	Capitany Synthé	Me 14/03	20h00
ASEAT	AJ SAINT EXUPERY	Ceat Oran	Ve 16/03	20h30
PASPORT	ASC CNES	Sordelo St.	Me 14/03	19h45
Division: Promotion Ex	cellence – Journée 9 reto	ur		
<b>Division : Promotion Ex</b> SCLE FOOT	<i>cellence – Journée 9 reto</i> SHAKHTAR TOLOSA	<i>ur</i> Sordelo St.	Je 15/03	19h45
			Je 15/03	19h45
SCLE FOOT	SHAKHTAR TOLOSA	Sordelo St.	Je 15/03 Lu 12/03	19h45 19h45
SCLE FOOT FA ROQUES	SHAKHTAR TOLOSA ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo St. <i>Remis</i>		

### Division: Honneur – Journée 12 retour

AC2L	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 15/03	20h15
NEW TEAM	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 15/03	20h45
ASCA	AS ST LOUP CAMMAS	Beaupuy	Me 14/03	20h15
FSGT AUCAMVILLOISE	DYNAMO AGAFOUS FC	Lardenne Synthé	Me 14/03	19h45
Exempt: SB SPORT FC		•		

### Division: Promotion Honneur – Journée 12 retour

	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	· <del>-</del> -		
SOPRA FOOT	IO TEAM	Sordelo Hb	Me 14/03	19h45
TOULOUSE SA	TOLOSA FOOT SYS.	D. Faucher	Ve 16/03	19h45
USA FOOT	ATHLETICO TOLOSA C	Blagnac Baradels Syn	Me 14/03	20h45
AS DRT	LES VIEILLES CANAIL.	M. Cerdan Hb	Lu 18/12	19h45
DYNAMO FC	US CAF	Stadium Taton Synthé	Lu 18/12	19h45

### **RATTRAPAGE**

Coupe de la Ligue : Poule 1 - Tour 1 (du 16/01/18) ATHLETICO TOLOSA A ASEAT

Ceat Oran Ma 13/03 20h30

# **Commission Départementale de football**

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél.: 05.34.36.12.40 - Fax: 05.34.36.12.44

Site Internet: www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



*20 FEVRIER 2018* 

N° 24

L'adversaire et l'arbitre sont les partenaires qui nous font progresser



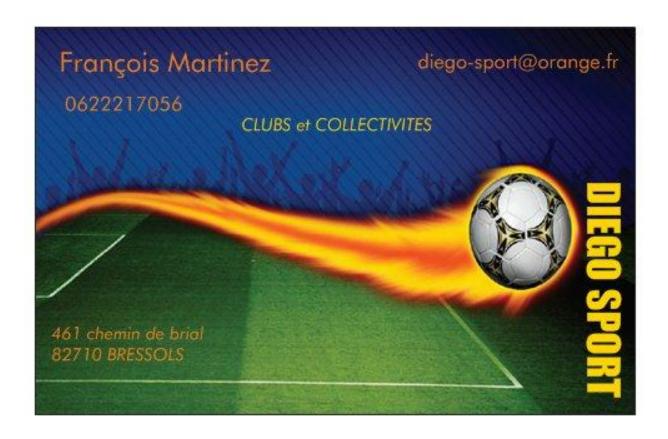


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 7,
- Sportivité semaine 7,
- Arbitrage,
- Sanction,
- Situation des équipes vis à vis de l'arbitrage,
- Sanction en retard,
- Litige,
- Trésorerie,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 8 à 11.

SAISON 2017 - 2018

OFFICIEL DU FOOTBALL

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 18 Février 2018.

Présents: Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

# PENSE-BETE

### **O** FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

②Pour accéder au bulletin : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

**☑** BULLETINS

③Pour accéder au mémento : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

**☑** MEMENTO

**☑** LA PRATIQUE

**©CLASSEMENTS** 

⑤Pour accéder aux calendriers : ☑ FOOTBALL A 11

**☑** LA PRATIQUE

**☑** CALENDRIERS

© Pour accéder au règlement intérieur : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

☑ REGLEMENT INTERIEUR

#### **ODECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

①site: http://www.mutuelle-des-sportifs.com

②onglet : « en cas d'accident ».

3télécharger le document en format pdf.

#### **OTARIFS**

## Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de **20 € par équipe**, ou **40 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

#### **Q**LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans un autre club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans le même club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession le carton blanc.

Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

#### **O QUALIFICATIONS**

Pour un match de rattrapage, les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre initialement programmée.

#### **O CERTIFICATS MEDICAUX**

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

#### **O CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Nous vous rappelons que le contrôle systématique des licences est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

#### **O REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH**

Les NOMS des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, aucun joueur ne doit être raturé (mais marqué non joué par l'arbitre) et les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation. Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

#### **ORETOUR FEUILLES DE MATCH**

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission

avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

#### **0** RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

### **ART 14-A: MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

• le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

### **O O** SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

#### **ART 31-E-13: QUALIFICATION DES JOUEURS**

#### JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante. ».

En cas de doute, contactez le responsable de la commission.

#### **Q**RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « courrier électronique », ce rapport devra comporter la signature manuscrite et lisible, et être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures. Il devra être confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

#### **O** OPARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre,  $\frac{1}{4}$  des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

#### Soit:

- 3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,
- 4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

#### **O** INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

#### **O O** ARRETES MUNICIPAUX

#### ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

#### **O** OREPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.

# INFORMATIONS LICENCES



# IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCE

### PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA CARTE DE DROITE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « EXEMPLAIRE ADHERENT » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

# **RAPPEL**

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.



### DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :



### *RETRAIT DES CARTONS LICENCES* :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:

ALTRAN: jusqu'au 27/02 (1 joueur)

LES VIEILLES CANAILLES: jusqu'au 27/02 (1 joueur)

CE MECAPROTEC: jusqu'au 27/02 (1 joueur) SHAKHTAR TOLOSA: jusqu'au 27/02 (3 joueurs) TOLOSA FOOT SYSTEM: jusqu'au 27/02 (1 joueur)



### **RETRAIT DES CARTONS LICENCES** (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, leurs joueurs sont disqualifiés:

LES VIEILLES CANAILLES: à partir du 06/02 (1 joueur)

FC POTO: à partir du 20/02 (3 joueurs)



# <u> X RETOUR DES LICENCES A VALIDER :</u>

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:

FONBO FC: jusqu'au 27/03 (1 joueur) NEW TEAM: jusqu'au 06/03 (2 joueurs)

SHAKHTAR TOLOSA: jusqu'au 13/03 (1 joueur) ATHLETICO TOLOSA: jusqu'au 20/03 (1 joueur)



# **X. RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification):**

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, leurs joueurs sont disqualifiés:

AC2L: à partir du 07/11 (5 joueurs)

**DYNAMO AGAFOUS**: à partir du 09/01 (1 joueur)

LES SHADOCKS DE SEILH: à partir du 21/11 (1 joueur) et à partir du 23/01(1

ioueur)

**NEW TEAM**: à partir du 24/10 (1 joueur)



## 🤽 RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:

**MECAPROTEC FC**: jusqu'au 27/02 (1 joueur)

SCLE FOOT: jusqu'au 27/02 (1 joueur)

ATHLETICO TOLOSA: jusqu'au 06/03 (2 joueurs)



# RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, leurs joueurs sont disqualifiés

# RESULTATS

### **SEMAINE 7 DU 12/02/18 AU 16/02/18**

#### Division: Honneur - Journée 11 retour

FSGT AUCAMVILLOISE	4	-	3	FORZA VIOLA FC	
SB SPORT FC	0	-	3	AC2L	F
AS SAINT LOUP CAMMAS		Remis		NEW TEAM	
ASCA		Remis	;	DYNAMO AGAFOUS FC	

**Exempt**: ALTRAN FOOT

#### Division: Promotion Honneur - Journée 11 retour

AS DRT	0	-	3	IO TEAM	F
LES VIEILLES CANAILLES		Remis		TOLOSA FOOT SYSTEM	<b>E</b>
DYNAMO FC	1	-	0	SOPRA FOOT	
US CAF		Remis		ATHLETICO TOLOSA C	Wall of
USA FOOT	4	-	7	TOULOUSE SA	

### **COUPE DE LA LIGUE**

#### Poule 1 - Journée 3

USEMA COLOMIERS	2	-	2	ASEAT	
ATHLETICO TOLOSA A	1	•	2	SHAKHTAR TOLOSA	

#### Poule 2 - Journée 3

US LABEGE	3	-	0	FA ROQUES	F
ASC CNES	0	-	3	FC POTO	

#### Poule 3 - Journée 3

MISTRAL P.L.	2	ı	2	SHADOCKS SEILH	
PASPORT	5	ı	3	SCLE FOOT	

### Poule 4 - Journée 3

MECAPROTEC FC	0	-	0	ATHLETICO TOLOSA B	
FONBO FC	2	-	6	AJ SAINT EXUPERY	

Non communication téléphonique du résultat	<b>*</b>	Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	Re
Décision Commission		Demande club	1

Feuille de match non parvenue dans les délais 🗢 match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

# **SPORTIVITE SEMAINE 7**

**QUATRE** avertissements pour 10 rencontres arbitrées.

# **ARBITRAGE**

Les arbitres CLOS Matthieu et FRANCESCHI Pierrick ne s'étant toujours pas manifestés, le collectif arbitrage décide de les rayer des effectifs.

# **SANCTION**

# Rencontre FSGT AUCAMVILLOISE / FORZA VIOLA FC du 14/02/18 – Honneur – Journée 11 retour:

Pour " JEU DANGEREUX"

- AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 23/11/17 (ART 32 - B - f),

SERNIQUET Jérémy, licence n°657142, (FORZA VIOLA FC)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 05/03/2018.

# SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE

### **DECEMBRE - JANVIER**

### 1) Equipes représentées par 1 arbitre ou 1 candidat :

AC2L FORZA VIOLA FC SHAKHTAR TOLOSA ASCA US LABEGE SCLE FOOT **USA FOOT** MECAPROTEC FC SOPRA FOOT ALTRAN FOOT **PASPORT** ATHLETICO TOLOSA A FSGT AUCAMVILLOISE **FA ROQUES** ATHLETICO TOLOSA B **AS DRT** AJ ST EXUPERY ATHLETICO TOLOSA C DYNAMO AGAFOUS FC SHADOCKS DE SEILH TOLOSA FOOT SYSTEM **TOULOUSE SA** 

## 2) Equipes non pénalisées, 1ère année:

LES VIEILLES CANAILLES

# 3) Equipes non pénalisées, 2ème année :

DYNAMO FC IO TEAM

- 4) <u>Equipes non représentées, mais ayant un membre au sein de la commission,</u> pénalité 2 points en moins au classement final :
- 5) <u>Equipes non représentées, mais disposant d'un terrain, 2 points en moins au</u> classement final :

USEMA COLOMIERS ASEAT

AS ST LOUP CAMMAS

6) <u>Equipes non représentées, pénalité de 11 € par mois (octobre à mai) et 2</u> <u>points en moins au classement final</u> :

US CAF ASC CNES FONBO FC MISTRAL P.L.

NEW TEAM FC POTO

SB SPORT FC

# SANCTION EN RETARD

Rencontre SHADOCKS SEILH / PASPORT du 09/02/18 - Coupe de la Ligue - Tour 2:

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre et des dirigeants, la sous-commission en application du règlement (Art 32 - §D- c), décide :

Pour " TACLE IRREGULIER'

- AVERTISSEMENT -, puis

Pour " *Geste Deplace envers l'arbitre sans insulte*"

- EXCLUSION -

BELHASSEN Thomas, licence n°55620308, (SHADOCKS SEILH)

- DEUX (2) matchs de suspension ferme, à compter du 12/02/2018.

# LITIGE

# Rencontre AJ SAINT EXUPERY / USA FOOT du 31/01/18 - Coupe de la Haute-Garonne - Tour 1:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (Art 31 - § E - 2), décide :

Pour participation du joueur DURIGON Adrien (USA FOOT), non qualifié à la date initiale de la rencontre,

- Match perdu par pénalité à USA FOOT.

# TRESORERIE

Les clubs FONBO FC et ATHLETICO TOLOSA B ne se sont toujours pas acquittés du déplacement de l'arbitre du 07/02/2018 (16€).

### Attention aux conséquences !!!

Les clubs suivants doivent prendre contact <u>de toute urgence</u> avec le responsable des licences (Jean-Claude LECRU au 0680710310) ou passer au Comité le lundi à partir de 17h00 pour mise à jour de leur trésorerie "licences":

AC2L, USA FOOT, USEMA COLOMIERS, DYNAMO FC, DYNAMO AGAFOUS, FORZA VIOLA FC, MECAPROTEC FC, PASPORT, FA ROQUES, SHAKHTAR TOLOSA, ATHLETICO TOLOSA et TOULOUSE SA.

# RECTIFICATIFS CALENDRIER

### SEMAINE 10 DU 05/03/2018 AU 09/03/2018

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin: Huitièmes

PASPORT ATHL. TOLOSA B Voir feuille des rencontres de ce bulletin

VIEILLES CANAILLES ST LOUP CAMMAS Voir feuille des rencontres de ce bulletin

ou ASC CNES

### **RATTRAPAGE**

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin: Cadrages

AS ST LOUP CAMMAS ASC CNES Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division: Promotion Honneur – Journée 11 retour

VIEILLES CANAILLES TOLOSA FOOT SYST Voir feuille des rencontres de ce bulletin

### **SEMAINE 11 DU 12/03/2018 AU 16/03/2018**

Division: Promotion Honneur - Journée 12 retour

AS DRT LES VIEILLES CAN. Voir feuille des rencontres de ce bulletin DYNAMO FC US CAF Voir feuille des rencontres de ce bulletin

# **CALENDRIER**

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

Seule la programmation inscrite sur le bulletin sera prise en compte pour régler tout litige.

Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

<u>Terrains synthétiques du Stadium:</u> Suite à l'intervention du service des réservations de la mairie de Toulouse, les horaires des rencontres au Stadium Synthétique sont modifiés comme suit:

le lundi, à 19h45, et le jeudi à 20h15.

ATTENTION

# L'EQUIPE "ASEAT" AURA DEUX RENCONTRES A JOUER DANS LA SEMAINE 11 (MARDI ET VENDREDI).

### **SEMAINE 8 DU 19/02/2018 AU 25/02/2018**

#### **COUPE DE FRANCE AUGUSTE DELAUNE: 1/16èmes**

US LABEGE PASPORT **Remis**SHADOCKS SEILH AS COLOPLAST 11 (75) Seilh Synthé Sa 24/02 18h00
MISTRAL P.L. AS BERRE (13) C.Lapujade Synthé Sa 24/02 15h00

## **SEMAINE 9 DU 26/02/2018 AU 02/03/2018**

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16èmes

US LABEGE PASPORT Labège Innop. Synthé Lu 26/02 20h15

### SEMAINE 10 DU 05/03/2018 AU 09/03/2018

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin: Huitièmes

MECAPROTEC FC	IO I EAM	Muret Auriol	Lu 05/03	20h00
PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B	Cosec Mirail Synthé	Me 07/03	19h45
VIEILLES CANAILLES	AS ST LOUP CAMMAS ou ASC CNES	Remis		
ASEAT	FSGT AUCAMVILLOISE	Ceat Oran	Ve 09/03	20h30
AS DRT	DYNAMO FC	Stadium Taton Synthé	Lu 05/03	19h45
TOULOUSE SA	DYNAMO AGAFOUS ou US LABEGE	Daniel Faucher	Ve 09/03	19h45
SOPRA FOOT	AC2L	Sordelo St	Me 07/03	19h45
USEMA COLOMIERS	SHADOCKS SEILH	Capitany Synthé	Me 07/03	20h00
ou AJ SAINT EXUPERY	SHADOCKS SEILH	A Définir		

#### Coupe de Printemps: Huitièmes

AS CNRS	TOLOSA FOOT SYS.	Joué le 06/02		
SCNT	GRASILIENS - TCMS	M. Cerdan St.	Lu 05/03	19h45
FONBO FC	MISTRAL P.L.	La Ramée St.	Lu 05/03	19h45
US CAF	BELBARIANS	Lardenne Synthé	Me 07/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	SCLE FOOT	Sordelo Hb	Je 08/03	19h45
FC POTO	ASCA ou FA ROQUES	La Ramée Synthé	Ve 09/03	19h45
SB SPORT FC	NEW TEAM	Sordelo Hb	Me 07/03	19h45
ALTRAN FOOT	ASLCV	Blagnac Baradels Syn	Je 08/03	20h45

#### **RATTRAPAGE**

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin: Cadrages

AS ST LOUP CAMMAS ASC CNES St Loup Cammas Je 08/03 20h15

Division: Promotion Honneur – Journée 11 retour

VIEILLES CANAILLES TOLOSA FOOT SYST A définir

### **SEMAINE 11 DU 12/03/2018 AU 16/03/2018**

Division : Excellence – Journée 9 retour							
US LABEGE	SHADOCKS SEILH	Labège Innop. Synthé	Lu 12/03	20h15			
USEMA COLOMIERS	ATHLETICO TOLOSA B	Capitany Synthé	Me 14/03	20h00			
ASEAT	AJ SAINT EXUPERY	Ceat Oran	Ve 16/03	20h30			
PASPORT	ASC CNES	Sordelo St.	Me 14/03	19h45			
Division · Promotion Freellence - Journée 9 retour							

SCLE FOOT	SHAKHTAR TOLOSA	Sordelo St.	Je 15/03	19h45
FA ROQUES	ATHLETICO TOLOSA A	Remis		
FONBO FC	MECAPROTEC FC	M. Cerdan St.	Lu 12/03	19h45

FONBO FC MECAPROTEC FC M. Cerdan St. Lu 12/03 19h45 FC POTO MISTRAL P.L. La Ramée Synthé Ve 16/03 19h45

Division: Honneur – Journée 12 retour

AC2L	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 15/03	20h15
NEW TEAM	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 15/03	20h45
ASCA	AS ST LOUP CAMMAS	Beaupuy	Me 14/03	20h15
FSGT AUCAMVILLOISE	DYNAMO AGAFOUS FC	Lardenne Synthé	Me 14/03	19h45

**Exempt**: SB SPORT FC

#### Division: Promotion Honneur – Journée 12 retour

DYNAMO FC	US CAF	Sordelo Hb	Je 15/03	19h45
AS DRT	LES VIEILLES CANAIL.	Stadium Taton Syn	Lu 12/03	19h45
USA FOOT	ATHLETICO TOLOSA C	Blagnac Baradels Syn	Me 14/03	20h45
TOULOUSE SA	TOLOSA FOOT SYS.	D. Faucher	Ve 16/03	19h45
SOPRA FOOT	IO TEAM	Sordelo Hb	Me 14/03	19h45
2 17 151011 1 2 1 0 111011 1220		··-		

### **RATTRAPAGE**

**Coupe de la Ligue : Poule 1 - Tour 1** (du 16/01/18)

ATHLETICO TOLOSA A ASEAT Ceat Oran Ma 13/03 20h30